

LIVRET D'ACCUEIL

2025



PRO 
SERVICES CLE



Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation



SOMMAIRE

MOT D'ACCUEIL	Page 3
ACCÈS AU CENTRE DE FORMATION	Page 4
LE CENTRE DE FORMATION	Page 5
NOS SERVICES	Page 6
LES FORMATEURS	Page 7
ORGANISATION	Page 8
LA SALLE DE FORMATION	Page 9
HÉBERGEMENT	Page 10
RÈGLEMENT INTERIEUR FORMATION	Page 11
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES FORMATIONS	Page 15
POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	Page 19



MOT D'ACCUEIL

QUI SOMMES NOUS ?

Pro Services Clé a été créé en 1998 par Arnaud VAN HOVE et Patrick DAUDET. La société démarre avec 2 personnes dans un local de 60m², avec 1500 références de clés en stock. Nous développons rapidement, nous déménageons en 2008 dans un local de 140m². C'est cette même année que Pro Services Clé obtient son numéro d'agrément à la DREET pour la formation. Nous développons aux cours de ces années de nouveaux produits tel que la télécommande d'automatismes, les coques de clés, la serrurerie (*cadenas, cylindres, verrous, organigrammes*), les badges et surtout la programmation de clés de véhicules.



En février 2022, la société déménage au 51 route de Bessières à L'Union dans un local de 300m² et crée une Salle de formation dans ses locaux.

Aujourd'hui nous gérons un stock de 25000 références dont 15000 références rien que de clé.

Notre équipe compte aujourd'hui 4 formateurs.

A ce jour, l'équipe compte 10 personnes, dont 4 formateurs

Taux de Satisfaction des Stagiaires
au 01/01/2025
93.52 %

Taux de Performance des Stagiaires
au 01/01/2025
85.77 %

ACCÈS AU CENTRE DE FORMATION

ADRESSE

Le Centre de Formation Pro Services Clé est situé :

 51, route de Bessières
31240 L'Union

 05.61.11.20.66

 formations@proservicescle.fr

 www.proservicescle.com

 Pro Services Cle

 facebook.com/ProServicesCle31



PLAN D'ACCÈS



TRANSPORT EN COMMUN
Ligne de Bus 33, Arrêt Azalées.



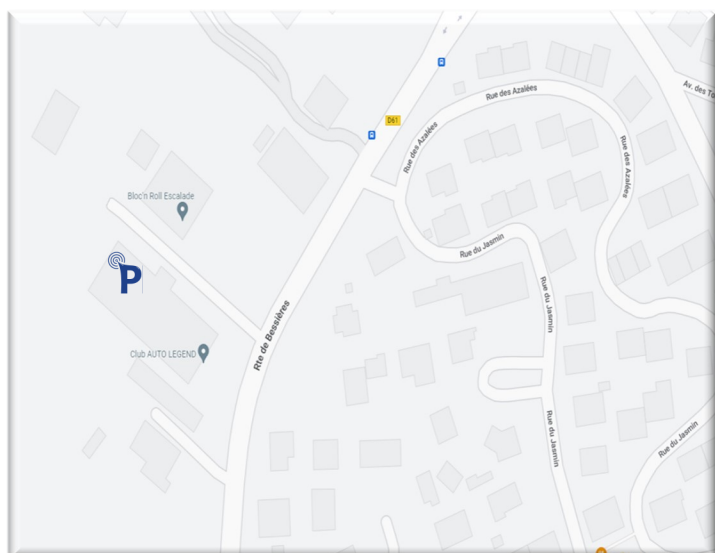
VOITURE
Sortie Rocade N° 14
Suivre D61, Route de Bessières



AÉROPORT
Aéroport Toulouse Blagnac : 14 km



GARE SNCF
Gare Toulouse Matabiau : 7 km



LE CENTRE DE FORMATION

ACCUEIL DES STAGIAIRES

Le jour de votre formation, vous serez accueillis par le formateur en charge de votre session. Il vous installera en salle de formation.

La formation débute avec une visite de nos locaux avant de se retrouver autour d'un café d'accueil.

Il vous est demandé de bien vouloir vous présenter 15 minutes avant le début de la formation



RESTAURATION

Le déjeuner au restaurant sera pris en charge par le Centre de Formation Pro Services Clé pour les formations à la journée.

Durant chaque pause, il vous sera proposé une boisson (café, thé, jus de fruits).





NOS SERVICES

NOS EXPERTISES TECHNIQUES

Depuis 1998, Pro Services Clé a su développer une réelle expertise dans le domaine de la clé de bâtiment, les fondateurs étant, Patrick Daudet revendeur de la marque Kis® depuis de nombreuses années et Arnaud Van Hove ancien technico usine de la marque Silca®.

Au fil du temps Pro Services Clé a su suivre l'évolution de la technologie sur la clé automobiles, les télécommandes d'automatismes en s'entourant de personnes compétentes et en privilégiant la formation externe et interne de l'ensemble du personnel.



NOS FORMATIONS

Nous développons des formations professionnelles selon nos champs d'expertises (machines et produits) afin d'accompagner le développement des compétences de nos clients.

L'ensemble de nos formations sont dispensées en français (oral, écrit,). Nous ne dispensons pas de formation en anglais.



LES FORMATEURS

Julien DENNY

*(Réfèrent Formations
Technico-formateur)*



Fort de plus de 15 ans d'expérience dans la reproduction de clés, il a rejoint Pro Services Clé en septembre 2017. Spécialiste de la clé d'habitat, il sera votre technico-formateur référent pour les formations concernant ce métier. Il sera aussi technico-formateur sur les formations concernant les machines de taille mécanique, électronique, les télécommandes d'automatismes et le clonage des clés de véhicule.

Dominique TERRAL

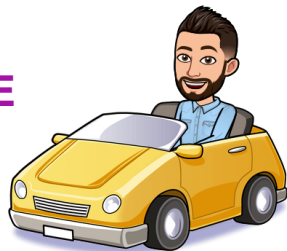
(Technico-formateur)



Fort de plus de 25 ans d'expérience dans la reproduction de clés, il a rejoint Pro Service Clés en janvier 2018. Spécialiste des télécommandes d'automatismes et de la programmation des clés de véhicules, il sera votre technico-formateur référent pour les formations concernant ces métiers. Il sera aussi technico-formateur pour les formations concernant les machines de taille mécanique, électronique, ainsi que pour les clés d'habitat

Thibault VAN HOVE

(Technico-formateur)



Chez Pro Services Clé depuis avril 2018, c'est un véritable passionné pour le métier de la clé automobile qu'il a fortement développé ces dernières années, il est notre formateur référent pour les formations concernant ce métier. Il sera aussi technico-formateur sur les formations concernant les machines de taille mécanique et électronique

Christophe Lacombe

(Technico-formateur)



Fort de plus de 15 ans d'expérience dans le domaine de la cordonnerie-multiservices, il a rejoint Pro Services Clé en décembre 2022. Il sera votre technico-formateur pour les formations concernant les machines de taille mécanique, les télécommandes d'automatismes et sur les dispositifs de clonage pour les clés de véhicules.



ORGANISATION

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

A partir du moment où vous nous signalez un besoin d'aménagement particulier suite à une situation de handicap, nous prendrons contact avec vous afin de savoir de quels types d'aménagements vous aurez besoin afin d'adapter notre formation.

Si besoin nous prendrons contact avec un conseiller recommandé par l'AGEFIPH Occitanie (Association de Gestion du Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées).

Référent Handicap :

DENNY Julien - formations@proservicescle.fr - 05.61.11.20.66



FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

Lors de chaque formation que nous organisons, chaque stagiaire recevra quelques jours avant, la convocation qui lui précisera la date, l'adresse, les horaires et la durée de la formation.

Chaque session débutera systématiquement par une présentation de Pro Services Clé, du ou des formateurs et du ou des stagiaires.

Il sera demandé à chaque stagiaire d'émarguer l'attestation de présence par demi-journée afin de justifier sa présence tout au long de la formation. En fin de formation, une attestation d'acquisition des compétences et un certificat de réalisation seront remis à chaque stagiaire.

Toutes nos formations comprennent une partie théorie et une partie travaux pratiques. Les supports de cours seront remis au stagiaire au début de la formation sous format papier.

Toutes nos formations évalueront obligatoirement les acquis des stagiaires.

- ◆ Avant la formation par une évaluation de pré-formation remplie par le stagiaire,
- ◆ Pendant la formation par une évaluation des acquis par le ou les formateurs selon les différents objectifs de formation,
- ◆ A la fin de la formation par une enquête de satisfaction à chaud remplie par le stagiaire,
- ◆ Après la formation par un questionnaire de performance à froid envoyé 3 mois après la fin de la formation



LA SALLE DE FORMATION

SALLE DE FORMATION

Le Centre formation Pro Services Clé dispose d'une salle de formation pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes.

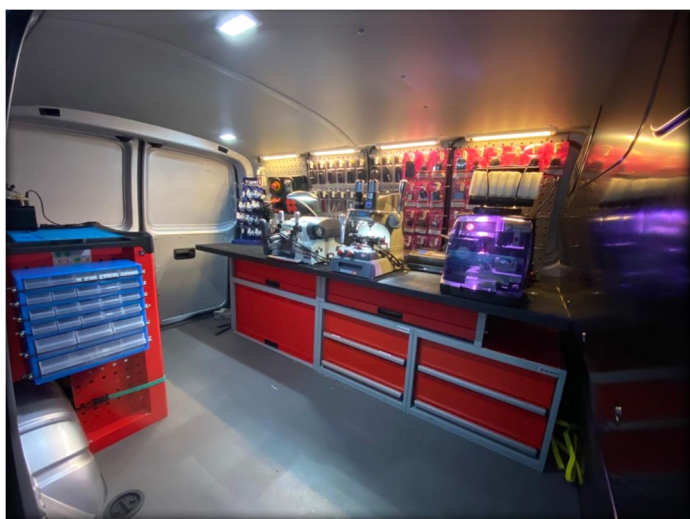
Notre salle de formation est entièrement équipée pour le bon fonctionnement des formations :

- ◆ Vidéoprojecteur
- ◆ Paperboard
- ◆ WIFI
- ◆ Imprimante



CAMION SHOWROOM

Le Centre de formation Pro Services Clé dispose aussi d'un Camion Showroom entièrement équipé pour les formations hors site.





HÉBERGEMENT

HÔTELS (moins de 3km)

CAMPANILE®

Zone de Loisirs Cantemerle
31240 L'UNION
05.62.89.24.30
toulouse.union@campanile.fr

AD-CYBER®

Zone de Loisirs Cantemerle
31240 L'UNION
05.34.25.08.23
adcyberhotel@wanadoo.fr

PREMIERE CLASSE®

Zone de Loisirs Cantemerle
31240 L'UNION
05.34.27.18.88
toulouse.union@premiereclasse.fr

HÔTELS (moins de 10km)

CONTACT HÔTEL®
des ÉTATS-UNIS

230 Avenue des États-Unis
31200 TOULOUSE
05.61.47.50.14

IBIS STYLE®

49 Av. Jean Zay
31200 TOULOUSE
05.61.47.60.47

REGLEMENT INTERIEUR FORMATION

ÉTABLI CONFORMÉMENT AUX ARTICLES L6352-3 ET L6352-4 ET R6352-1 A R6352-15 DU CODE DU TRAVAIL

Article 1 : Conditions générales

Le présent règlement s'applique à tous les participants des formations dispensées par PRO SERVICES CLÉ.

Chacun doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Article 2 : Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Par ailleurs, les stagiaires envoyés en entreprise dans le cadre d'une formation, sont tenus de se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité fixées par le règlement intérieur de l'entreprise.

Article 3 : Moyen de suivi de l'exécution de la formation

Les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, la feuille d'émargement par demi-journée.

Le formateur demandera aux stagiaires de renseigner un questionnaire de satisfaction à la fin de la dernière séance de formation (questionnaire à chaud).

Un questionnaire de performance sera envoyé 3 mois plus tard aux stagiaires afin d'obtenir leur avis (questionnaires à froid).

La synthèse des questionnaires anonymes (chaud et froid), sera communiqué aux clients.

Article 4 : Réclamation

Toute réclamation pourra être faite auprès de la direction de l'établissement ou par l'intermédiaire du responsable de formation. Elle devra être réalisée par écrit « Mail ou courrier » à l'adresse suivante : formations@proservicescle.fr ou Pro Services Clé, Service Formations, 51 Route de Bessières 31240 L'UNION. La demande sera prise en charge et analysée et un accusé de réception sera retourné au demandeur dans les cinq jours ouvrés suivant la réception. Aucune demande anonyme ne sera traitée.

Article 5 : Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Suivant la formation suivie, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel.

Article 6 : Utilisation des machines et du matériel

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous surveillance.

Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

Article 7 : Consigne d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Des démonstrations ou exercices sont prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation.

(sur ce point particulier, voir les articles R.4227 -28 et suivants du Code du Travail)

Article 8 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme par mail à : formations@proservicescle.fr

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 9 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 10 : Accès au poste de distribution des boissons

Les stagiaires auront accès au moment des pauses fixées aux postes de distribution de boissons non alcoolisées, fraîches ou chaudes.

Article 11 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer et de vapoter dans les salles de cours et dans les ateliers.

Article 12 : Horaires - Absences et retards

Les horaires de stage sont fixés par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation ou avec la convention de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de formation.

- ◆ En cas de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui a en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation.
- ◆ Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de développement des compétences, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute.
- ◆ En cas d'absence prévues 48h à l'avance, les stagiaires sont invités à prévenir le Centre de formation. Lorsque celle-ci est justifiée, le Centre de formation pourra :
 - ⇒ Décaler la session pour que le stagiaire puisse y participer (en cas de formation présentiel)
- ◆ En cas d'absences imprévues le jour de la formation, le formateur informe le Centre de formation de l'absence du stagiaire et ce dernier est contacté préférentiellement par téléphone dès le début de la session (moins de 15 min avant l'heure prévu de démarrage). Sans réponse du stagiaire, le Centre de formation prévoit une relance téléphonique en fin de matinée et/ou une relance par mail en fin de journée.
- ◆ Les absences sont notifiées sur la feuille d'émargement, en indiquant le motif justificatif ou sinon la date et heure de relance (en mentionnant par téléphone ou par mail).

Si le stagiaire ne donne pas de réponse sous 12h, l'absence est considérée comme un abandon et la formation sera facturée comme prévu initialement.

Article 13 : Gestion des abandons

En cas d'abandon d'un stagiaire, le formateur contacte le commanditaire pour l'informer de l'absence de son stagiaire dans les 24h qui suivent la constatation.

Les causes de cet abandon sont analysées avec le stagiaire en priorité. Cette analyse peut être complétée avec le commanditaire :

- ◆ Problème personnel ;
- ◆ Problème de santé ;
- ◆ Problème liée à la formation.

Lorsque la cause ne concerne pas la formation, elle est prise en charge par le commanditaire.

Lorsque la formation est en cause, une analyse plus approfondie est menée par le formateur avec le commanditaire et si possible le stagiaire. Une action peut être envisagée pour réintégrer le stagiaire, par exemple et lorsque cela est possible :

- ◆ Problème de niveau : proposer une remise à niveau ou une autre formation plus adaptée ;
- ◆ Problème de disponibilité : proposer des sessions plus espacées ;
- ◆ Problème lié à un handicap : adaptation des horaires, du matériel, faire appel à un partenaire du réseau handicap, etc.

Article 14 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 15 : Entrée en application

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 1er Juin 2022.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES FORMATIONS

Article 1 : OBJET

Les missions de formation réalisées par PRO SERVICES CLÉ ont pour but d'accompagner toute personne souhaitant suivre une des formations proposées au Catalogue.

Les missions confiées à PRO SERVICES CLÉ sont régies par les présentes conditions générales, complétées par les conditions particulières de la convention.

Article 2 : APPLICATION DES CGV

La signature du devis ou de la convention ou le début de l'intervention de PRO SERVICES CLÉ implique l'adhésion sans réserve ou restriction du Client aux présentes Conditions Générales de Vente, qu'il déclare avoir lues, comprises et acceptées.

Aucune condition particulière ou générale d'achat ne peut, sauf accord express et écrit des deux parties, prévaloir sur les présentes CGV.

Article 3 : DEVIS ET CONVENTION

Une fois la demande du Client définie, la demande de prestation fait l'objet d'un devis. Les prestations sont validées par la signature du devis, des Conditions Générales de Ventes Formations et de l'envoi d'un chèque correspondant au devis. Dès validation du devis, une Convention de Formation sera adressée au client, qui l'informerait des informations pratiques relative à la formation dont le lieu, la date et horaires de formation.

Dès réception de la convention, le client devra retourner à Pro Services Clé :

Entreprise Privée :

Retourner la Convention de formation tamponnée et signée accompagnée d'un chèque d'acompte dont le montant figure sur le devis s'il en a été demandé un. La Formation sera validée dès réception de ces éléments

Administration :

Retourner la Convention de formation tamponnée et signée accompagnée d'un Bon de commande à en-tête de l'administration avec un Numéro d'engagement. La Formation sera validée dès réception de ces éléments

Toute prestation complémentaire non spécifiée dans le devis initial fait l'objet d'un nouveau devis soumis au client pour acceptation.

La prestation ne peut être inférieure à 6 heures pour être prise en charge par l'organisme financeur.

Les interventions ne peuvent avoir lieu qu'à la journée ou à la demi-journée (3 heures consécutives minimum) selon les modalités prévues dans la convention.

Article 4 : REGLEMENT DES PRESTATIONS

Pour les prestations supérieures à un mois, dans le cas de prestations facturées directement au client ou dans le cas de prise en charge par un OPCO (sans subrogation), PRO SERVICES CLÉ se réserve le droit de faire des factures intermédiaires qui doivent être réglées à réception.

Même si le donneur d'ordre demande à un organisme financeur d'assurer le règlement de la commande, il reste responsable du règlement des prestations que l'organisme financeur refuserait de régler en partie ou dans leur intégralité quelle que puisse en être la raison : insuffisance de fonds, absentéisme, abandon, départ de la société etc.

Le paiement des honoraires et frais est effectué au comptant (*par chèque à l'adresse 51 Route de Bessières, 31240 L'UNION ou par virement IBAN FR76 3000 4018 1600 0100 0938 609*). A défaut de règlement des notes d'honoraires et frais dans un délai d'un mois, ces derniers porteront intérêt de plein droit et sans mise en demeure préalable, au taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal.

Dans le cas d'un retard de paiement, conformément à l'article L441-6 du code du commerce, le Client se verra appliquer des pénalités de retard au taux de 12%, calculées sur le montant de la totalité des sommes dues, les pénalités de retard seront accompagnées d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € HT (indemnité mise en place par la loi de simplification du 22 mars 2012). Dans le cas d'un paiement rejeté, le Prestataire se réserve le droit de refacturer les frais bancaires de représentation au Client.

Une prestation non réglée entraînera la suspension immédiate de la prestation en cours. Cette dernière pourra toutefois reprendre suite au règlement.

Article 5 : PRISE EN CHARGE PAR L'UN DES OPCO

En cas de prise en charge totale ou partielle (subrogation) de la formation par un OPCO, le client devra fournir à Pro Services Clé dès réception et ce avant le début de la formation, copie du document d'accord de prise en charge fourni par l'OPCO.

En cas de pris charge totale, la facture de formation sera transmise directement à l'OPCO

En cas de pris en charge partielle, la facture correspond au montant pris en charge par l'OPCO leur sera adressée. La différence sera directement facturée au client

Article 6 : REPORT ET ANNULATION D'UNE FORMATION

La demande de report d'une formation peut être effectuée par le client à condition d'adresser une demande par écrit (mail ou par courrier recommandé) à l'organisme de formation dans un délai de 15 jours calendaires avant la date de formation.

L'annulation d'une formation est possible, à conditions de la notifier au moins 7 jours calendaires avant le jour de la formation. Toute annulation devra faire l'objet d'un mail à : formations@proservicescle.fr ou par courrier recommandé à Pro Services Clé, Service Formations, 51 route de Bessières, 31240 L'Union.

En cas d'annulation inférieure aux 7 jours calendaires avant la date de début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 30% du coût initial sera facturée au client.

Article 7 : CONFIDENTIALITÉ

Le formateur de PRO SERVICES CLÉ est tenu à une obligation de discrétion portant sur les informations et les documents dont elle a communication à titre confidentiel, au cours du déroulement de sa mission.

Article 8 : RESPONSABILITÉ et ASSURANCE

PRO SERVICES CLÉ est tenu à une obligation de moyens et non de résultats. PRO SERVICES CLÉ ne pourra être responsable d'aucun préjudice financier, marchand ou moral d'aucune sorte pour quelle que raison que ce soit suite à l'exécution d'une prestation requise par le Client.

Le Client renonce à rechercher la responsabilité de PRO SERVICES CLÉ en cas de dommages survenus aux fichiers, ou tout document qu'il lui aurait confié. Par conséquent, le Client reconnaît et accepte sans aucune réserve, de dégager l'entière responsabilité de PRO SERVICES CLÉ au cas où une partie ou la totalité des données serait altérée ou perdue.

Pro Services Clé est responsable de l'exécution de la formation. Pro Services Clé n'est pas responsable de l'usage fait par le client et le stagiaire des connaissances apprises durant la formation

En tout état de cause, si la responsabilité de PRO SERVICES CLÉ venait à être retenue au titre d'un préjudice direct, le montant de l'indemnité versé par PRO SERVICES CLÉ ne saurait excéder la somme réglée par le Client au titre de l'intervention.

En aucun cas, un retard d'exécution ne peut entraîner le non paiement de la prestation.

Toute réclamation pourra être faite auprès de la direction de PRO SERVICES CLÉ ou par l'intermédiaire du responsable de formation. Elle devra être réalisée par écrit « Mail ou courrier » à l'adresse suivante : formations@proservicescle.fr / 51 Route de Bessières, 31240 L'UNION. La demande sera prise en charge et analysée et un accusé de réception sera retourné au demandeur dans les 8 jours ouvrés suivant la réception. Aucune demande anonyme ne sera traitée.

PRO SERVICES CLÉ s'oblige à souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle (RCP).

Nom Assureur : MMA Entreprise

Adresse : 65 Allées Jean-Jaurès - 31000 TOULOUSE

N° de Police : 145571348

Article 9 : PROTECTION DES DONNÉES

Les informations demandées au Client sont nécessaires à la réalisation de la prestation et pour des besoins de communication. Les données sont utilisées uniquement par PRO SERVICES CLÉ .

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, et, conformément au Règlement Général des Protections des Données, entré en application le 25 mai 2018 le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant. Toute demande est à adresser à : PRO SERVICES CLÉ, Service Formations, 51 Route de Bessières, 31240 L'Union, ou par mail à : formations@proservicescle.fr en indiquant nom, prénom et adresse et une preuve d'identité.

Article 10 : CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation sera systématiquement établie pour toute organisation inscrivant des participants. Un certificat de réalisation sera fourni en fin stage.

Les Conditions Générales de Vente pouvant être modifiables à tout moment, seule la date de réception du devis signé sera admise pour l'application des présentes.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre des actions de formation que nous réalisons, nous sommes amenés à recueillir des données à caractère personnel vous concernant. PRO SERVICES CLÉ s'engage à assurer le meilleur niveau de protection de vos données à caractère personnel.

Le but de cette politique est de vous informer sur les modalités selon lesquelles nous traitons ces données en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « **RGPD** »).

1. Qui est le responsable de traitement ?

Le responsable de traitement est la société PRO SERVICES CLÉ, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 419 640 560 00027 et dont le siège social est situé à 51 Route de Bessières, 31240 L'UNION.

Le délégué à la protection des données nommé au sein de PRO SERVICES CLÉ a pour mission de veiller au respect de la réglementation et des règles décrites dans le présent document.

Il est possible de le contacter à l'adresse mail : contact@pro-services-cle.com

2. Quelles données collectons-nous ?

Une donnée à caractère personnel est une donnée qui permet d'identifier un individu directement ou par recoupement avec d'autres données.

Nous collectons des données qui relèvent des catégories suivantes :

- ◆ **Des données d'identification*** (notamment vos nom, prénom, adresse email et postale, numéro de téléphone) ;
- ◆ **Des données relatives à votre vie professionnelle** (par exemple : vos diplômes, votre profession) ;
- ◆ **Des données issues des emails que vous avez échangés avec nos équipes** (par exemple : le contenu des emails, leurs dates) ;
- ◆ **Des données économiques et financières** (par exemple : RIB).

*Les données obligatoires sont nécessaires pour réaliser nos actions de formation.

3. Sur quelles bases légales, pour quelles finalités et pendant combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Finalités	Bases légales	Durées de conservation
Fournir nos services de formation en présentiel (...)	Exécution d'un contrat que vous avez souscrit	Les données sont conservées en base active pendant toute la durée de la relation contractuelle et augmentée d'un délai de 3 ans à compter de cette dernière, à des fins de prospection. En outre, vos données sont archivées pendant 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale à des fins probatoires, en archivage intermédiaire.
Fournir nos services de formations disponibles via notre plateforme e-learning (formations en direct et en replay)	Exécution d'un contrat que vous avez souscrit	Les données sont conservées en base active pendant toute la durée de la relation contractuelle et augmentée d'un délai de 3 ans à compter de cette dernière, à des fins de prospection. En outre, vos données sont archivées pendant 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale à des fins probatoires, en archivage intermédiaire.
Constituer un fichier de clients	Notre intérêt légitime à développer et promouvoir notre activité	Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et sont supprimées à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale.
Adresser des newsletters, sollicitations et messages promotionnels	Notre intérêt légitime à développer et promouvoir notre activité	Les données sont conservées pendant 3 ans à compter de votre dernier contact.
Répondre à vos demandes d'information	Notre intérêt légitime à répondre à vos demandes	Les données sont conservées pendant le temps nécessaire au traitement de votre demande d'information et supprimées une fois la demande d'information traitée.
Se conformer aux obligations légales applicables à notre activité	Se conformer à nos obligations légales et réglementaires	Pour les factures : elles sont archivées pendant une durée de 10 ans.
Gérer les demandes d'exercice de droits	Se conformer à nos obligations légales et réglementaires	Si nous vous demandons un justificatif d'identité : nous le conservons seulement pendant le temps nécessaire à la vérification d'identité. Une fois la vérification effectuée, le justificatif est supprimé.

4. Quels sont vos droits ?

En application des articles 14 à 22 du règlement 2016/679 du 27 avril 2016, vous avez la faculté d'exercer les droits suivants :

- Un droits d'accès
- Un droit de rectification,
- Un droit d'opposition et d'effacement au traitement de ses données
- Un droit d'opposition au profilage
- Un droit à la limitation du traitement,
- Un droit à la portabilité de ses données

Par ailleurs, lorsque vous donnez votre consentement au traitement de vos données à caractère personnel, vous avez la faculté de le retirer à tout moment.

Enfin, lorsque PRO SERVICES CLÉ détecte une violation à caractère personnel susceptible d'engendrer un risque élevé pour vos droits et libertés, vous serez informé de cette violation dans les meilleurs délais.

5. Qui sont les destinataires de vos données ?

Auront accès à vos données à caractère personnel :

1. Le personnel de notre société ;
2. Nos sous-traitants : prestataire d'hébergement, logiciel de gestion des formations, prestataire d'envoi de newsletters, outil CRM ;
3. Le cas échéant : les organismes publics et privés, exclusivement pour répondre à nos obligations légales.

6. Vos données sont-elles susceptibles d'être transférées hors de l'Union européenne ?

Vos données sont conservées et stockées pendant toute la durée des traitements sur les serveurs de la société « XXX » situés dans l'Union européenne ou hors de l'Union européenne.

Dans le cadre des outils que nous utilisons (voir article 5 sur les destinataires concernant nos sous-traitants), vos données sont susceptibles de faire l'objet de transferts hors de l'Union européenne. Le transfert de vos données dans ce cadre est sécurisé au moyen des outils suivants : ces données sont transférées dans un pays ayant été jugé comme offrant un niveau de protection adéquat par une décision de la Commission européenne.




**51 Route de Bessières
31240 L'UNION**

Siret 419 640 560 00027

NDA : 76 31 08703 31 Préfecture Occitanie

Ce numéro NDA ne vaut pas agrément de l'État

 05.61.11.20.66

 formations@proservicescle.fr

Suivez-nous !

 facebook.com/ProServicesCle31

 Pro Services Clé

